

Affaire suivie par : Guillaume ROBILLARD

Paris, le 2 juillet 2024

Le préfet de police

à

Destinataires in fine

Objet : traitement des demandes de QR codes Pass Jeux – mobilisation des volontaires

Réf. :

- Note du 14 juin 2024 fixant les dispositions relatives à l'organisation du travail des services de la préfecture de police pendant les jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;
- Mémo du 25 juin 2024 sur les modalités d'application des consignes pour l'instruction des demandes Pass Jeux, complété le 1er juillet 2024 sur le traitement des demandes des résidents et travailleurs permanents dans la zone grise de la cérémonie d'ouverture.

Dans quelques semaines, les jeux olympiques et paralympiques (JOP) se dérouleront en France. La préfecture de police est particulièrement concernée par la sécurisation de cet évènement exceptionnel, 80% des cérémonies et épreuves sportives se déroulant dans son périmètre de compétence à Paris ou en petite couronne.

Cette responsabilité nécessite une large mobilisation des agents, au-delà des fonctions dans lesquelles ils ont été nommés, pour être en capacité d'assumer l'ensemble des missions qu'un tel évènement impose.

Il en va ainsi du traitement des demandes de laisser-passer permettant l'accès à des périmètres sécurisés, via des QR codes, dans le cadre de la mission « Pass Jeux ». Elle doit permettre aux riverains, travailleurs et visiteurs d'accéder aux zones concernées par la cérémonie d'ouverture et les sites olympiques, après examen de leurs demandes dans les conditions que j'ai fixées dans le mémo du 25 juin dernier que je viens de compléter suite à une décision du Conseil d'Etat. Le traitement de ces demandes doit également être assuré dans les délais les plus courts possibles pour limiter l'atteinte aux libertés des personnes concernées.

Vous avez été nombreux à répondre positivement à l'appel à volontariat lancé il y a plusieurs semaines pour appuyer cette mission, je vous en suis très reconnaissant. Votre mobilisation a permis de maîtriser le stock des demandes de QR codes piétons, prioritaires compte tenu de l'enquête administrative postérieure.

Sous l'autorité du chef de mission « Pass Jeux », la mobilisation doit se poursuivre et s'accroître pour :

- faire face à une augmentation du volume des demandes enregistrées quotidiennement sur la plateforme dédiée à cet effet (hausse de plus de 25% sur l'ensemble de la semaine écoulée par rapport à la semaine précédente) ;

- réduire le stock des demandes de QR codes véhicules pour la cérémonie d'ouverture et zones rouges autour des sites olympiques.

Pour cela, j'ai demandé à vos hiérarchies respectives de permettre une mobilisation plus importante de ceux d'entre vous qui exercent d'ores et déjà un appui du dispositif à temps partiel.

Par ailleurs, je souhaite que vous puissiez, sur la base du volontariat et dans le cadre des dispositifs de permanence de la zone de défense et de sécurité, vous mobiliser sur la mission pendant les week-ends des 6 et 7, 13 et 14, 20 et 21 juillet, en travaillant uniquement une journée de chaque week-end afin de respecter les règles relatives au repos légal, et en étant rémunéré dans les conditions habituelles des permanences.

Enfin, j'ai mandaté le chef de la mission pour piloter la répartition par direction des dossiers à traiter en fonction du nombre d'agents mobilisés et du nombre de dossiers déjà traités.

Considérant la forte mobilisation attendue de chacun d'entre vous sur la mission « Pass Jeux », je vous informe avoir décidé que vous serez tous éligibles à la prime JOP de niveau 1600€.

Vos interlocuteurs de la zone de défense et de sécurité (cabinet du préfet, chef de la mission « Pass Jeux »), en lien avec la DRH-PP, se tiennent à votre disposition pour la bonne mise en œuvre de ces dispositions.

Le préfet de police

Laurent NUÑEZ



DESTINATAIRES :

Mesdames et Messieurs les volontaires au traitement des demandes de QR codes Pass Jeux

En copie :

- ❑ Monsieur le préfet, secrétaire général pour l'administration
- ❑ Monsieur le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité d'Île-de-France
- ❑ Madame la préfète déléguée à l'immigration
- ❑ Monsieur le directeur des transports et de la protection du public
- ❑ Monsieur le directeur des ressources humaines
- ❑ Madame la directrice de l'innovation, de la logistique et des technologies
- ❑ Monsieur le directeur de l'immobilier et de l'environnement
- ❑ Monsieur le directeur des finances, de la commande publique et de la performance